

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 15/11/2022

Le mardi 15 novembre 2022 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 08/11/2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr Henri BEN AIOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Josie AUREL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Laura DELAUNAY, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR,
Mme Maryse TROMEUR.

Représentés :

Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S. (représenté par Mr Jean Paul DELMAS),
Mme Valérie MOREEL (représentée par Mme Josie AUREL).

Absents :

Mme Aurélie VIDAL.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

N°61/2022 - Ressources Humaines : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour l'année 2023.

Dans le cadre de l'article L.332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique, Mr le Président propose au Conseil d'Administration de créer les postes de contractuels non permanents tel qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, et de recruter les agents contractuels suivants sur ces mêmes postes pour l'année 2023, afin de maintenir l'organisation actuelle du CCAS :

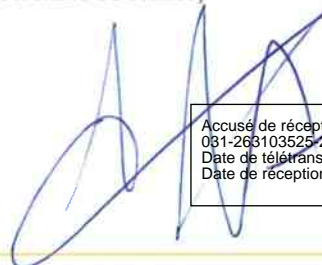
<i>Service</i>	<i>Mission</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Durée</i>	<i>IB</i>	<i>CP</i>
CCAS	2 Travailleurs Sociaux	2 Assistant socio-éducatif cat A	28h hebdomadaires	du 01/01 au 31/12/2023	IB444	

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'approuver la création des postes et le recrutement d'agents contractuels pour l'année 2023 tels que présentés.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Annick GIRARDOT,
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20221115-61-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022